

Courriers ne bénéficiant pas du tarif Destinéo :

Les messages dont le contenu est le suivant ne sont pas éligibles au tarif Destinéo :

- présente un caractère personnel et confidentiel (n° de RIB, n° de carte bancaire, document s'apparentant à un relevé financier, etc.),
- présente un caractère obligatoire,
- relève de l'administration des ventes (exécution de contrats, service après-vente, recouvrement, facture, avoir, confirmation d'une prise de commande, etc.),
- modifie ou précise les droits et/ou obligations du destinataire (créant notamment une obligation de réponse ou d'exécution pour le destinataire, si celui-ci ne lit pas le message ou n'y répond pas).

Quelques exemples de courriers ne bénéficiant pas du tarif Destinéo :

- **L'envoi de cartes :**
 - o avec option, active ou non, de paiement ou de crédit.
 - o privatives d'acheteur, obligatoires afin d'acheter dans un point de vente.
 - o d'adhérent ou d'accès, obligatoires pour accéder à un club sportif, culturel, une association, un magasin, etc.
 - o d'adhésion à un parti politique, syndicat, etc
 - o d'adhésion de mutuelles ou d'assurance.
- **Les messages comportant des codes d'accès, mots de passe ou logins :**
 - o permettant l'usage de cartes de paiement,
 - o donnant accès à des informations ayant un caractère personnel et confidentiel
 - o permettant de consulter des sites de gestion.
- **Les collectes de taxe, appels de fonds, etc.**
- **Les convocations, annonces à assemblée générale, assemblée départementale, à une réunion de travail, une réunion statutaire, etc.**
- L'envoi de contrats, d'avenants ou de modifications de tarif entraînant une modification contractuelle.
- **L'envoi de textes réglementaires ou administratifs.**
- **L'envoi d'attestations d'assurance, polices d'assurance ou notes de couverture.**
- **L'envoi de messages relatifs à une confirmation de réserve de crédit, suite à une proposition commerciale.**
- **L'envoi de quittances, reçus, avis de réception, TIP, etc.**
- **L'envoi de chéquiers, relevés de compte bancaire, etc.**
- **L'envoi de chèques, bons vacances ou tickets restaurants.**
- **L'envoi d'avis de passage pour relevé de compteur.**
- **L'envoi de relevés de points retraite ou points assurance.**
- **L'envoi de remboursements.**
- **L'envoi de licences ou attestations sportives.**
- **L'envoi de messages avec exécution automatique** dans le cadre d'une relation contractuelle explicite ou implicite en cours.
- **L'envoi de messages concernant les contrôles sanitaires** obligatoires d'animaux, ou conditionnant une subvention.
- **Les convocations aux visites médicales, résultats médicaux.**
- **Les résultats d'examens, bulletins scolaires.**
- **L'envoi de récépissés fiscaux.**
- **L'envoi de messages de résiliation.**
- **L'envoi de contrats après une contractualisation.**
- **L'envoi de propositions commerciales à des clients avec un message modifiant les dispositions contractuelles en cours.**